

27 octobre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

HF COMPANY

(Eurolist)

Par courrier du 23 octobre 2006, reçu le 24 octobre, complété par un courrier du 25 octobre, M. Laurent Burdin a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 4 septembre 2006, par suite d'une cession d'actions HF COMPANY, le seuil de 5% du capital de cette société et détenir, à cette date, 206 715 actions HF COMPANY représentant 413 430 droits de vote, soit 4,99% du capital et 7,95% des droits de vote de cette société (1).

En outre, par suite de l'apport, intervenu le 17 octobre 2006, de 120 000 actions HF COMPANY à la Sarl LBCO (2), Monsieur Laurent Burdin a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société LBCO, 206 715 actions HF COMPANY représentant 293 430 droits de vote, soit 4,99% du capital et 5,78% des droits de vote de la société (3), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
M. Laurent Burdin	86 715	2,09	173 430	3,42
Sarl LBCO (2)	120 000	2,90	120 000	2,36
Total	206 715	4,99	293 430	5,78

(1) Sur la base d'un capital composé, au 4 septembre 2006, de 4 136 604 actions représentant 5 196 277 droits de vote.

(2) Détenue à 99,99% par M. Laurent Burdin.

(3) Sur la base d'un capital composé, au 17 octobre 2006, de 4 136 604 actions représentant 5 075 375 droits de vote.